

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION AVEC LA SOCIETE CIVILE – FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FEMINISTES (FSOF) – 4 DECEMBRE 2023

PARTICIPANT.E.S

MEAE

- Louise Burdloff, Sous-directrice adjointe, Sous-direction du Développement humain
- Emilie Maria, Rédactrice FSOF, Sous-direction du Développement humain
- Tiphaine Ferry, Rédactrice société civile, Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse

AFD

- Philippe Galland, Responsable adjoint de Division Cellule Lien Social
- Nicolas Le Guen, Responsable de la Division Organisations de la Société Civile
- Emmanuelle Cathelineau, Responsable de projets, division des Organisations de la Société civile
- Mallauray N'diaye, Chargée de mission genre, Division Cellule Lien Social

Organisations de la société civile (liste en annexe)

ORDRE DU JOUR SYNTHETIQUE :

Modération : MEAE (Emilie Maria)

- 1. Mot introductif et tour de table virtuel**
- 2. Programmation 2023 et perspectives**
- 3. Suivi des recommandations du bilan à mi-parcours du FSOF**
- 4. Conclusions et prochaines étapes**

1. Mot introductif et tour de table virtuel

La réunion de concertation a été ouverte par l'AFD, soulignant que la France est désormais le premier pays financeur d'Organisations de la Société Civile (OSC) féministes grâce au FSOF. Ce fonds constitue donc un précieux outil de structuration et de développement des réseaux et organisations féministes sur le terrain. L'annonce de son renouvellement en septembre 2023, avec l'objectif de mobiliser 250M € sur cinq ans confirme son statut d'instrument clé de la diplomatie féministe portée par la France.

2. Programmation 2023 et perspectives : MEAE et AFD

Programmation 2023 du Canal 1 :

- Philippe Galland a présenté la programmation 2023 du canal 1, mettant en avant les *consortia* gagnants des deux Appels à Projets (AAP) de 10M€.
- Geres portera le projet "Autonomisation économique des femmes et des personnes LGBT" (10M€ - CZZ3256 « FAME – Féminisme, action et mobilisation pour une économie inclusive »).
- Fòs Feminista portera le projet sur la gestion de l'hygiène menstruelle (10M€ CZZ3513 « Sang pour Sang unies dans la dignité »).

Programmation 2023 du Canal 2 :

- L'équipe du Dispositif Initiatives OSC de l'AFD a soulevé deux nouveautés en 2023 avec (i) l'augmentation du taux de co-financement de l'AFD à 80% et (ii) les premiers octrois directs aux OSC des pays partenaires jusqu'à présent financées via les OSC françaises.
- En 2023, 9 projets I-OSC ont donc été approuvés pour un montant de 5,4M€ et d'autres projets sont présentés lors du comité ONG de décembre.
- Perspectives 2024-2025 : à ce stade, une vingtaine de projets susceptibles d'être labellisés pourraient être approuvés en 2024 et 2025 pour un montant d'environ 20M€.

Programmation 2023 du Canal 3 :

- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a évoqué la clôture de la campagne Fond Equipe France (FEF) (anciennement FSPI) en novembre et a présenté les FEF-Rapides (FEF-R), nouvel outil pour des projets d'un an, avec trois campagnes de dépôt par an.
- En 2023, 16 projets FEF/FEF-R et FEF-OSC (anciennement FSPI, FSPI-R et PISCCA) ont ainsi été labellisés FSOF en 2023, pour un total de plus de 6.9 M€.
- Des discussions pour 2024 sont engagées avec les fonds féministes pour mieux comprendre les conditions d'un financement féministe.
- Des réflexions sur des relais de financement avec la labellisation FSOF de projets humanitaires sont en cours avec le CDCS.

Temps d'échange - Questions et Réponses :

Lors de l'échange, la société civile a soulevé les questions suivantes :

- **Aurélie Cerisot (CCFD) : Interrogations sur la labellisation, sa transparence et l'alignement des projets retenus avec l'esprit du FSOF.**

→ Concernant la réflexion sur la labellisation en tant qu'effet de levier, l'AFD a précisé qu'un examen a été effectué sur les projets CAD 2 de l'AFD ciblant les OSC féministes et les thématiques du FSOF. Il a été noté qu'aucun projet n'est labellisé s'il ne répond pas aux critères définis dans ces domaines spécifiques.

- **Mélanie Pelascini (C. Sud) : Demande d'allongement des délais entre l'appel à projet et la réponse.** Proposition de systématiser deux temps de réunion, avec une première réunion consacrée à la présentation de l'AAP, abordant son contenu et ses attentes, suivie d'une seconde rencontre prévue deux semaines plus tard. Cela permettrait aux OSC de collaborer, de discuter et de formuler des propositions. **Appel à des retours systématisés pour les consortia non retenus. Demande que l'AFD prenne en compte la complémentarité des zones géographiques dans l'examen des réponses aux AAP**

comme avec l'exemple de l'AAP Femmes, paix et sécurité, permettant la création de trois consortia.

→ L'AFD a émis un accueil favorable à l'idée de systématiser les retours et à la proposition de partager la note de cadrage en amont des réunions pour que les OSC puissent préparer des éléments afin de nourrir la discussion lors de la réunion. L'idée de deux temps d'échange dépend également du calendrier de l'instruction.

Concernant la complémentarité géographique des AAP, l'importance d'une prise en compte optimale des synergies a été soulignée.

- **Mélanie Pelascini (C. Sud) : Question du refinancement des projets du canal 1 en cours de finalisation.**

→ Cette question est toujours en cours de négociation et le refinancement des projets du canal 1 demeure un objectif.

- **Aurélie Cerisot (CCFD) : Interrogations sur la communication, notamment en relation avec les appels à projets locaux ; Préoccupations quant au contrôle lors des audits des structures récipiendaires ; Interrogations sur les dispositifs à mettre en œuvre pour simplifier le processus.**

→ Le retour de l'AFD souligne l'importance de l'annexe à la convention avec des Termes De Référence (TDR). Cette annexe est conçue pour orienter et simplifier le travail des parties impliquées. Les TDR visent à faciliter la mise en œuvre des conventions, à garantir une compréhension mutuelle des attentes et à contribuer à une exécution efficace des projets. Cette approche vise à optimiser la collaboration entre les différentes entités impliquées, en renforçant la transparence et en réduisant les obstacles potentiels liés à l'interprétation des termes contractuels.

- **Marina Ogier (CARE France) : Interrogations sur une possible exemption de filtrage des bénéficiaires pour les projets FSOF et sur la procédure à suivre, à savoir si les OSC doivent soumettre une demande d'exemption ou si celle-ci est automatique lorsqu'elles sollicitent des fonds intermédiés en tant qu'OSC féministes.**

→ L'AFD a souligné que le dispositif a été présenté en novembre aux organisations, intégrant les activistes féministes comme étant des « défenseuses des droits ». Une demande de dérogation pourra être sollicitée au regard de la nécessité de protéger leur identité projet par projet.

- **Mélanie Pelascini (C. Sud) : Demande d'une confirmation sur la réalisation des projets au Sahel.**

→ Le MEAE a rappelé que les projets en cours du Fonds Équipe France (FEF) au Niger et au Burkina Faso ont été suspendus. Les projets FSOF des canaux 1 et 2 sont toujours mis en œuvre suite à une étude au cas par cas.

- **Mélanie Pelascini (C. Sud) : Interrogations sur la remontée d'informations des OSC via les ambassades, et les actions envisagées pour améliorer ce processus. Interrogations sur les initiatives concrètes envisagées par les ambassades afin de cartographier les OSC dans les pays et renforcer les ressources humaines avec des référentes et référents genre ?**

→ Le MEAE a répondu que la demande d'une cartographie détaillée impliquait la nécessité de fournir des informations spécifiques sur les projets, leurs types et les organisations bénéficiaires des financements menés par les OSC. Dans le cas des remontées d'informations via les ambassades, le dispositif des fiches-pays et de leur actualisation régulière est très utile. D'autre part, le MEAE s'inscrit depuis plusieurs mois dans une démarche de renforcement de l'équipe travaillant sur le FSOF.

3. Simplification du modèle de convention du canal 1 AFD

Une simplification du modèle de convention pour le canal 1 a été menée lors du second semestre de 2023. Après des échanges approfondis avec les auditeurs, bien que le processus ait pris du temps, la justification réside dans le travail continu sur cette question pendant plus de 12 mois. La convention, qui doit passer par l'ensemble des signatures dans les prochains 6 jours, devrait être approuvée sans opposition, compte tenu du travail de co-construction interne.

Ce travail a abouti à une convention allégée, tout en restant protectrice pour l'Agence Française de Développement (AFD) et les OSC.

Elle clarifie les rôles avec quatre niveaux spécifiés :

- le bénéficiaire de la convention (le chef de file),
- les bénéficiaires finaux (membres du consortium),
- les entités récipiendaires (OSC féministes)
- les récipiendaires individuels (individus et personnes physiques).

La relation contractuelle s'établit avec le chef de file au nom du consortium.

Dans d'autres configurations, des ajustements seront effectués avec le département juridique. La nouvelle convention, tenant compte des recommandations de la société civile, présente plusieurs changements dont voici les grandes lignes :

- i. Plan de financement indicatif et pouvant être modifié sur requête.
- ii. Modèle de versement ajusté (par avance ou par refinancement y compris via certains prestataires).
- iii. Second versement : à 60% d'épuisement de la première tranche, intégrant les fonds versés aux entités récipiendaires.
- iv. Les audits et leur nombre sont à discuter avec l'AFD en miroir aux versements.
- v. Des TdR audit sont proposés par l'AFD.
- vi. Passation de marché : il n'y a donc pas d'avis de non objection (ANO) sur les procédures adoptées par le bénéficiaire qui s'engage à respecter les directives. Le bénéficiaire et les bénéficiaires finaux s'engageront à fournir une attestation de l'existence de plans de passation de marché, l'attestation (et non les procédures) seront soumises à ANO avant le premier versement.
- vii. Pas d'ANO de l'Agence sur la déclaration d'honorabilité : cela sera une annexe à la convention à ajouter et à mettre en place avec les bénéficiaires finaux et signé avec les entités récipiendaires.
- viii. Rapport d'exécution technique : augmentation du délai de 3 à 6 mois.
- ix. Attestation d'ouverture de système de comptabilité analytique mais pas d'ANO au niveau AFD.

Il reste à finaliser les aspects liés aux exigences de communication de l'AFD et du MEAE et à lancer un chantier sur ce sujet 2024, en concertation avec les OSC.

4. Elargissement des dispositifs de financement du canal 3 [MEAE]

Le MEAE a ensuite détaillé ce que recouvrirait la suite de la mobilisation du canal 3 pour la deuxième phase du FSOF :

- Intégration de tous les canaux de financement du MEAE aux critères de labellisation FSOF : FEF, FEF-OSC, FEF-R, FEF+, CDCS, comité de subvention de la Direction Générale de la Mondialisation (DGM). La labellisation de projets du Centre De Crise et de Soutien (CDCS) répond notamment aux enjeux de localisation de l'aide.
- Cette intégration de nouveaux types de projets labellisables s'accompagne d'un travail de sensibilisation en interne aux enjeux du FSOF.

5. Ouverture du COPIL à la société civile

Lors de la précédente réunion de concertation, organisée le 15 juin 2023, la possibilité de l'ouverture du COPIL à deux personnalités qualifiées issues de la société civile féministe a été présentée. Cette ouverture a été validée lors du COPIL du 3 juillet 2023. Les OSC partenaires du FSOF ont ainsi pu suggérer des personnalités qualifiées pour deux sièges, (i) l'un réservé à une experte de la solidarité internationale féministe et (ii) second réservé à une personnalité issue du domaine de la recherche sur le développement en lien avec l'égalité de genre. Les deux personnes suivantes ont été retenues : Fawzia Baba-Aissa, Chargée du développement pour le Fonds pour les femmes en Méditerranée, et Fatou Sow, sociologue sénégalaise s'inscrivant dans un féminisme intersectionnel.

Cette ouverture du COPIL à la société civile et en particulier à ces deux personnalités qualifiées a été chaleureusement accueillie par les OSC présentes à cette réunion de concertation.

6. Agenda international en préparation de la CSW

Le Ministère a présenté un aperçu de la préparation de la Commission de la Condition de la Femme (Commission on the Status of Women - CSW). Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) devrait être publié dans les prochaines semaines afin de recueillir des propositions d'évènements parallèles portés par la société civile et potentiellement co-parrainés par la France. Les OSC retenues seront intégrées à la délégation française.

L'AMI sera partagé via la liste de diffusion du Ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, à laquelle les OSC ont pu demander à être ajoutées.

7. Conclusions et prochaines étapes

Les OSC ont été chaleureusement remerciées pour leur engagement continu et leur participation à cette réunion. Dans un contexte où moins de 1% des fonds sont alloués aux enjeux de genre et face à une montée des mouvements anti-droits, le FSOF a été souligné comme étant un outil crucial de la diplomatie féministe.

La conclusion a ouvert la parole à la société civile, envisageant potentiellement trois réunions par an, dont une à caractère technique.

La prochaine réunion du COPIL du FSOF aura lieu le jeudi 21 décembre 2023.

Annexe : liste des OSC participantes

Adeline Demoncy, International Rescue Committee
Alejandra Garcia, IPPF
Apolline Eschbach, Humanity et Inclusion
Aurélie Cerisot, CCFD-Terre Solidaire
Aurélie Garnier-Brun, En avant toute(s)
Aurore Pereira, CARE France
Ayla Sellami, ERIM International
Ombeline Berteaux, Fondation Alice Milliat
Marie-Claude Bertrand, Conseil national des femmes françaises
Camille Russo, Solthis
Carlotta Busnello, Save the children
Claude Mourne, GAMS national
Clémence Hervieu, OXFAM France
Diary Ba, Coordination SUD
Catherine Dimitroulias, AFEM REF
Ndeye Penda Diouf, Experte genre
Eléonore Stévenin, Planning Familial
Emily Jacquard, International Rescue Committee,
Ernestine Ngo Melha, Association d'Aide à l'éducation de l'enfant handicapé
Hélène Ménard, Equipop
Grace Daccache, IECD France
Jean-Marc Jouannet
Kim Jihyun, France Terre d'Asile
Kassandra Eser, Le Partenariat
Laura, Fondo de Mujeres del Sur
Léa Cros, Action Contre la Faim
Léa Thuillier, CARE France
Lucie DECHIFRE, IFE
Maëva Bréau, WECF
Marie Lussier, MdM
Marina Dubois, Geres
Marina Ogier, CARE France
Mathilde, Règles Élémentaires
Maxime Hugeux, ECPAT France
Mégane Ghorbani, Experte genre, consultante
Mélanie Pelascini, Coordination SUD
Mseffer Zoubida, ERIM
Muriel Barbary, Plan international France
Pénélope Silice, Groupe SOS
Philippine, Oxfam France
Salma Lamqaddam, ActionAid
Sarani Gutierrez, BATIK International
Véronique Rouault, CARE France
Victoria Hayotte, Première Urgence Internationale
Yveline Nicolas, Adéquations